«Le coût de l'immigration illégale n'est pas tabou»

08/07/2010 à 21h00

Le ministre de l'Immigration Éric Besson recevra une première étude sur le sujet en septembre.

Vous avez commandé une étude sur le coût de l'immigration irrégulière. Le sujet n'est-il pas aussi explosif que celui de l'identité nationale ?

Certes, c'est un sujet lourd, qui demande du tact pour ne pas donner prise à toutes les dérives démagogiques. Mais, certains parlementaires de l'opposition et quelques associations estiment que les reconduites coûtent cher, et lancent des chiffres fantaisistes en sous-entendant que nous devrions mettre un terme à la maîtrise des flux migratoires. La Cour des comptes et l'Inspection générale de l'administration évaluent notre politique de lutte contre l'immigration irrégulière entre 200 et 300 millions d'euros. Ce coût est élevé, parce que la France traite dignement les étrangers en situation irrégulière. Ces parlementaires de gauche et ces associations souhaitent-ils vraiment le réduire? Ont-ils réalisé que ce coût est nettement inférieur à celui de l'immigration irrégulière? En fait, ces deux coûts doivent être comparés. Dire cela, ce n'est pas polémiquer. C'est dire la vérité aux Français.

Qui va mener cette étude ?

C'est un cabinet indépendant. Il est chargé d'évaluer dans un premier temps les grandes masses financières. Par exemple, le coût de l'hébergement, des soins médicaux, du manque à gagner social et fiscal lié au travail clandestin. Les premiers résultats seront livrés en septembre et donneront un cadre pour le rapport définitif qui sera rendu fin 2010. Chiffrer l'impact de l'immigration illégale ne doit pas être un sujet

tabou.

Le Figaro

(Merci à Jazzman)